



Autorisation d'intervention à proximité des réseaux (Opérateur – Encadrant – Concepteur)



Public

Salariés travaillant à proximité des réseaux sensibles enterrés ou aériens. Personnels chargés de conduire des engins de chantier ou d'effectuer des travaux urgents dispensés de DT.



Pré requis

Présenter une pièce d'identité pour le passage de l'examen

100% de réussite en 2023



Objectifs

Cette formation a pour objectif de :

- Préparer les stagiaires à l'examen de l'AIPR afin d'obtenir l'attestation de compétences relative à l'intervention à proximité des réseaux conformément à la réglementation DT-DICT de janvier 2018.
- Être capable d'identifier les risques liés aux travaux à proximité des réseaux.
- Organiser les travaux et intervenir à proximité des réseaux (sensibles ou non) en toute sécurité.



Méthodes et moyens pédagogiques

- Alternance entre exposé théorique et pratique avec des supports visuels (Powerpoint, vidéos...)
- Alternance de différentes méthodes pédagogiques : heuristique, interrogative, didactique, expositive, démonstrative, applicative
- Adaptations aux activités et besoins des stagiaires
- Mises en situation pratique
- Carte d'identité obligatoire le jour de la formation.
- QCM blanc AIPR d'entraînement sur la plateforme du ministère de l'Environnement, du Ministère et de la Mer.



Textes de référence et supports

Remise de livret stagiaire à la fin de la formation.
Réglementation DT-DICT de janvier 2018



Validation

- Feuilles de présence par demi-journée, présence obligatoire pendant la totalité de la formation.
- Formulaire d'évaluation de la formation.
- Attestation de formation
- Validation par QCM sur la plateforme nationale d'examen AIPR (QCM-AIPR). Le candidat prendra connaissance de ses résultats à la fin du QCM.
- L'attestation des compétences a une validité de 5 ans



Contenu

- Présentation globale de la réglementation.
- Droit, obligations et responsabilités
- Lecture des récépissés DT-DICT et documents clés
- Le rôle de chaque intervenant et leurs responsabilités.
- Présentation et application du guide technique.
- Les différents réseaux et risques afférents.
- La prise en charge d'un chantier : lecture des affleurants, analyse avec des récépissés DICT, analyse du traçage réalisé.
- Les procédures de chantier : les moyens humains et matériels en adéquation avec les travaux à réaliser, règles de terrassement et remblaiement suivant le guide technique, comment conserver le marquage/piquetage, procédure en cas de réseaux non identifiés et en cas d'endommagement des réseaux, récolement.
- Passage de l'examen QCM AIPR (contenu adapté selon rôle)



Accessibilité



Durée

7h de formation



Effectif

de 2 à 10 stagiaires



Tarif

nous consulter
Pour un devis



Formateur

Formateur expérimenté voir : a2s-conseil.fr
et titulaire de l'AIPR (opérateur
encadrant-concepteur)



Agenda inter



Notre centre et nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, une place de stationnement est attribuée. L'accès aux formations techniques fera l'objet d'une analyse avec notre référente handicap :

Camille DESEIN

Responsable Pédagogique : Dominique DESEIN

Contactez-nous

03.28.48.53.38

contact@a2s-conseil.fr